



# DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE  
USINE DE RESERVOIRS A HYDROGENE

PLASTIC OMNIUM  
LACHELLE (60)

Pièce jointe n° 10 : Évaluation des incidences  
Natura 2000



**KALIÈS**  
Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

## REVISIONS

| Date       | Version | Objet de la version |
|------------|---------|---------------------|
| 17/01/2023 | 1       | Version initiale    |

## I. PREAMBULE

---

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 est la traduction en droit français de l'article 6 de la directive « habitats, faune, flore ». Il représente le volet réglementaire de la politique Natura 2000 et vise à assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Son principe est de vérifier que les projets analysés ne portent pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation d'un site Natura 2000 ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes. Dans les cas où un effet significatif dommageable pour ces habitats et espèces est possible et ne peut être évité, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projets d'intérêt public majeur et sous certaines conditions strictes).

La préfecture de la région Picardie a établi un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 pour les actes d'urbanisme. Ce formulaire est présenté ci-après.

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**

**Actes d'urbanisme**



**Par qui ?**

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. dernière page : « où trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

**Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence notable.**

**A quoi ça sert ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.**

**Pour qui ?**

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (ou structure) : Plastic Omnium New Energies France  
Commune et département) : LACHELLE, département de l'Oise (60)  
Adresse : ZAC du Bois de Plaisance, 60190 LACHELLE

Téléphone : 01 40 87 64 15 / 06 63 20 18 92 Fax : /

Email : jerome.chabert@plasticomnium.com /  
etienne.minet@plasticomnium.com

Projet : Réalisation d'une usine de fabrication des réservoirs à hydrogène

# 1 Description du projet

Joindre si nécessaire une description plus détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

## Nature du projet

Le projet est décrit en détail dans la pièce jointe n°1 "Description du projet" du dossier de demande d'Enregistrement. Il s'agit de la construction d'une usine de fabrication de réservoirs à hydrogène sur un terrain d'assiette d'environ 6,5 ha au sein d'une zone d'extension de la ZAC du Bois de Plaisance, sur la commune de LACHELLE.

## Autorisation sollicitée

- Permis d'aménager                       Permis de construire  
 Permis de démolir                       Déclaration préalable de travaux

## Localisation

Le projet est situé sur la (les) commune(s) de : LACHELLE  
Lieu-dit : ZAC du Bois de Plaisance                      Département(s) : Oise (60)

Tout ou partie en site(s) Natura 2000 : oui  non  Si oui, quel sites sont concernés ?  
(Compléter ci-dessous)

| Nom du site | n° du site |
|-------------|------------|
| -           | - FR22     |
|             | - FR22     |
| -           | - FR22     |

Hors site(s) Natura 2000 : oui  non

| A quelle distance ? | Nom du site                                    | n° du site |
|---------------------|--|------------|
| A 4 km du site      | Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps | FR2212001  |
| A 5,15 km du site   | Massif forestier de Compiègne, Laigue          | FR2200382  |
| /                   | /  | /          |

## Caractéristiques du projet

**Joindre dans tous les cas une carte du parcours de la manifestation sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>.**

Emprise au sol temporaire (phase chantier)

si vous n'avez pas connaissance de la surface, indiquer ci-dessous la classe de surface approximative

< 100 m<sup>2</sup>

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Commentaire : La première tranche permettra de construire 17 500 m<sup>2</sup> de surface plancher.

La seconde tranche permettra de construire environ 7 300 m<sup>2</sup> de surface plancher.

La base de vie dans le cadre du chantier est estimée entre 100 et 1 000 m<sup>2</sup>, dans l'emprise du site (terrain de 65 000 m<sup>2</sup>)

Emprise au sol permanente : Surface plancher d'environ 24 800 m<sup>2</sup>

si vous n'avez pas connaissance de la surface, indiquer ci-dessous la classe de surface approximative

< 100 m<sup>2</sup>

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

Aménagement(s) connexe(s) :

**Préciser si la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes : voirie et réseaux divers, espace de parking, zones de stockage, installations temporaires, ...**

**Décrire succinctement ces aménagements et les localiser sur la carte.**

- des voiries avec voie engin dédiée comportant des emplacements dédiés pour les moyens aériens,
- une zone poids-lourds,
- différentes zones de stationnement,
- un bassin de confinement des eaux se déversant dans un bassin d'infiltration.

## Durée prévisible des travaux et période envisagée

- Durée précise si connue : environ 18 mois

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 journée

< 1 semaine

≤ 1 mois

>1 mois

- Période précise si connue : environ 18 mois à partir de juin 2023

Ou période approximative en cochant la (les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

Été

Hiver

## 2 Identification des incidences potentielles du projet sur les sites Natura 2000

### Incidences potentielles de travaux soumis à autorisation / déclaration au titre du code de l'urbanisme

Les caractéristiques du projet permettent d'identifier les incidences potentielles qu'il sera susceptible de générer sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales qui sont à l'origine de la désignation de sites Natura 2000 en Picardie.

*Attention* : la zone d'influence d'un projet (zone pouvant être impactée) est fonction de la nature de ce projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est donc généralement plus grande que la zone d'implantation du projet.

Le tableau suivant vous permettra d'identifier les incidences potentielles de votre projet selon sa nature et les milieux et espèces d'intérêt communautaire (IC) concernés

**Cocher les cases concernées par votre projet.**

| Caractéristiques du projet  | Incidences potentielles   | Milieux et espèces sensibles   |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Emprises sur milieu naturel                       | Destruction d'habitats et d'habitats d'espèce                                 | Tous habitats et espèces d'IC  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Période des travaux                               | Dérangement d'espèces en période de reproduction / parturition / nidification | Toutes espèces d'oiseaux, chauve-souris, amphibiens  |
| <input type="checkbox"/> Travaux sur bâtiments existants                              | Destruction de gîtes de reproduction, dérangement                             | Chauve-souris anthropophiles : Petit et Grand rhinolophes, Vespertilion à oreilles échanquées, Grand murin |
| <input type="checkbox"/> Rejets directs dans le milieu aquatique                      | Pollution des eaux, altération d'habitats                                     | Tous habitats humides, cours d'eau, poissons, oiseaux liés au milieu aquatique                             |
| <input type="checkbox"/> Arasement de haies, bosquets,...                             | Destruction d'habitats d'espèces : abris, territoires de chasse,...           | Triton crêté, chauve-souris, oiseaux   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Plantations d'ornement                            | Dissémination d'espèces végétales invasives                                   | Milieux humides, pelouses  |
| <input type="checkbox"/> Travaux d'assèchement, drainage                              | Disparition d'habitats et d'habitats d'espèces                                | Milieux humides, amphibiens  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Édification de murs ou clôtures à petites mailles | Rupture de connexion entre habitats d'espèce                                  | Amphibiens : Triton crêté et Sonneur à ventre jaune  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Lumière permanente de nuit                        | Dérangement d'espèces animales  | Oiseaux, chauve-souris   |

*A COMPLETER : mise en cohérence avec les éléments du guide méthodologique*

## Espèces et habitats naturels objets de l'évaluation

Le ou les sites Natura 2000 concernés par le projet abritent des habitats et des espèces potentiellement sensibles à votre projet.

**L'évaluation des incidences doit être réalisée pour les habitats et/ou espèces qui ont justifié la désignation des sites. Ces listes sont accessibles :**

- via le portail national Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>
- via le portail régional Natura 2000 : <http://www.natura2000-picardie.fr> (en cours de construction)

Chaque espèce ou habitat a des exigences écologiques et une sensibilité particulière vis-à-vis d'un projet de manifestation. Vous trouverez les informations sur la sensibilité des milieux et des espèces présents en Picardie dans le guide méthodologique XXX (en cours d'élaboration)

**Pour chaque espèce ou habitat identifié au moyen du tableau précédent, vérifier si la zone d'influence de votre projet croise l'aire de sensibilité de l'espèce ou de l'habitat.**

Dans le cas où aucune aire de sensibilité n'est concernée par la zone d'influence du projet, celui-ci n'aura a priori pas d'incidences significatives sur le ou les sites Natura 2000 étudiés.

**Dans le cas contraire, vous devez apprécier les incidences potentielles de votre projet au regard de son importance et des exigences écologiques des milieux et des espèces.**

Vous pourrez trouver les informations utiles à cet effet :

- dans le guide XXX qui décrit notamment les aires de sensibilité de chaque espèce et habitat naturel d'intérêt communautaire présent en Picardie
- sur le site internet dédié à Natura 2000 en Picardie
- auprès des animateurs des sites Natura 2000
- auprès des services de l'État en charge de Natura 2000 : DREAL et DDT(M)

## 3 Incidences de votre projet

**Compte tenu des analyses précédentes, décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances. Précisez si ces incidences sont significatives vis-à-vis des milieux et espèces concernées en justifiant vos conclusions.**

L'analyse doit prendre en compte les effets temporaires ou permanent, directs ou indirects du projet.

**Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :**

Le site étant une parcelle agricole, la sensibilité concernant la faune et la flore est moindre. Une étude faune/flore 4 saisons a été menée sur l'emprise du projet. Cette étude n'a pas identifié d'enjeu majeur. Aucun habitat présentant un intérêt communautaire n'a été identifié au droit du site. Aucune espèce de floristique ne dispose d'un statut de protection sur le site. Le site n'est à priori pas utilisé de façon régulière par les chiroptères. L'étude faune/flore n'a pas identifié de connexion particulière entre habitats d'espèces qui seraient perturbée par la présence de clôtures.

Ainsi, le projet aura une incidence faible sur le milieu naturel ou habitat d'espèce.

**Destruction ou perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...). Lesquelles ? :**

L'étude faune/flore n'a pas identifié de période préférentielle pour la phase travaux.

Le projet aura une incidence faible sur les espèces dans leurs fonctions vitales.

**Décisions prises lors de l'élaboration du projet permettant de supprimer ou réduire les incidences de la manifestation :**

Le projet aura d'autant moins d'incidences sur le ou les sites Natura 2000 s'il intègre le plus en amont possible les enjeux liés à la préservation du milieu naturel : adaptation des emprises, mise en défens de zones sensibles en phase de travaux, aménagements favorables aux espèces d'intérêt communautaire,...

Les plantations réalisées dans le cadre du projet concerneront des arbres de la même essence que celle actuellement présente dans la forêt. Les lumières seront dirigées vers le sol afin de déranger le moins possible les espèces.

## 4 Conclusion

**Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.**

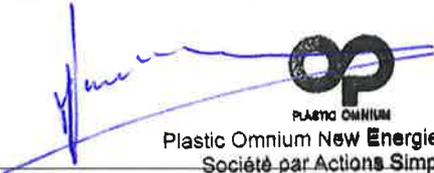
A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, vaut évaluation des incidences Natura 2000 et est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

|   |  |
|---|--|
| A (lieu) : <b>LEVALLOIS</b>   | Signature :    |
| Le (date) : <b>13 Janvier 2023</b>  | <br>PLASTIC OMNIUM<br>Plastic Omnium New Energies France<br>Société par Actions Simplifiée<br>Capital social : 51 000 €<br>19 Boulevard Jules Carteret<br>69007 LYON - FRANCE<br>807 841 234 RCS Lyon |
| <b>Où trouver l'information sur Natura 2000 ?</b>   |  |
| <b>INFORMATION GENERALE SUR NATURA 2000</b>   |  |
| - Consulter le <b>portail national Natura 2000</b> :  |  |
| <a href="http://www.natura2000.fr/">http://www.natura2000.fr/</a>   |  |
| - Consulter l'outil d'information cartographique <b>CARMEN</b> sur le site internet de la DREAL :                                     |  |
| <a href="http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/27/synthese.map">http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/27/synthese.map</a> |  |
| - Prendre l'attache de la <b>Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) - DDT(M)</b>                                     |  |
| -du département concerné :  |  |
| <b>INFORMATION RELATIVE AUX SITES NATURA 2000 EN PICARDIE</b>   |  |

- Consulter les **fiches de sites région Picardie** pour connaître la liste des habitats et espèces présents sur chaque site :

Sur le portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions>

- Consulter le **DOCOB du site** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id\\_article=655](http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=655)

- Contacter l'**animateur** du site :

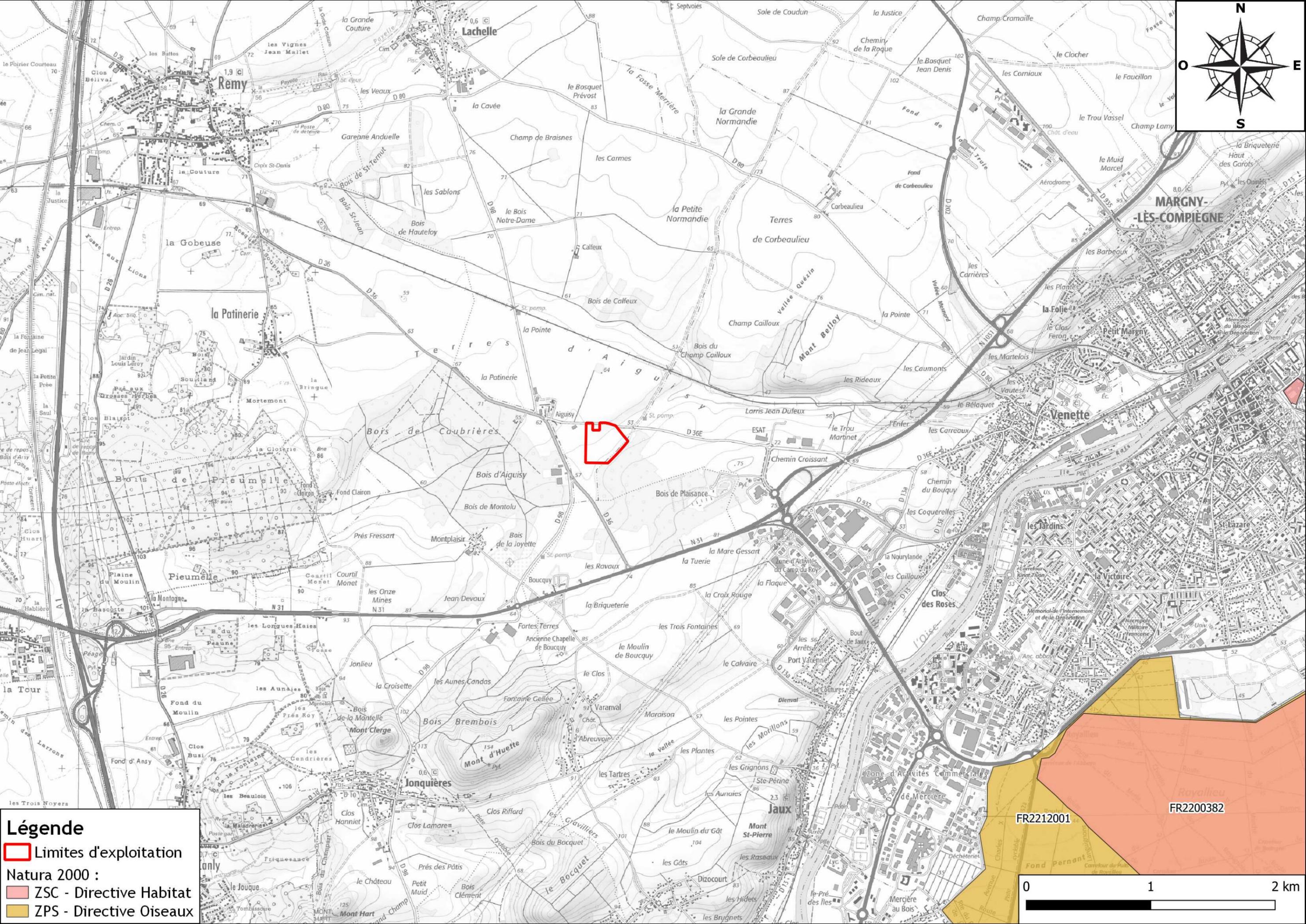
Coordonnées disponibles auprès de la DDT(M) ou de la DREAL.

## ANNEXES

---

Annexe 1. Localisation des sites NATURA 2000

## ANNEXE 1. LOCALISATION DES SITES NATURA 2000



**Légende**

-  Limites d'exploitation
- Natura 2000 :
  -  ZSC - Directive Habitat
  -  ZPS - Directive Oiseaux

FR2212001

FR2200382

0 1 2 km